



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023

Délibération n° 2023-31

Objet : Approbation du périmètre de l'opération pour l'acquisition de 11 équipements « Engins Incendie » pour châssis Poids Lourds

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Sylvie Gaucher (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Pierre Tissier, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal

➤ **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette

➤ **Autre membre de droit :**

M. Thomas Kupisz, directeur des services du cabinet du préfet, représentant M. le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux
M. Alain-René Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Matthieu Salel, Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

❖ **Procurations :**

M. Michel Villemagne à M. Laurent Ughetto
M. Jean-Yves Meyer à Mme Laëtitia Bourjat

Objet : Approbation du périmètre de l'opération pour l'acquisition de 11 équipements « Engins Incendie » pour châssis Poids Lourds

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant l'acquisition de 11 châssis via l'UGAP dont la livraison est prévue en 2023,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'équipements « Engins incendie » au travers d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert afin d'équiper ces châssis,

Considérant les allotissements prévus pour ces équipements :

- Lot 1 : 6 équipements Camions Citerne Feux de forêts Moyens (CCFM),
- Lot 2 : 2 équipements Fourgons Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR),
- Lot 3 : 2 équipements Fourgons Pompe Tonne Légers (FPTL),
- Lot 4 : 1 équipement Camion Citerne Rural Secours Routier (CCRSR).

Considérant la possibilité d'intégrer la haute pression sur les CCFM,

Considérant que le dossier de consultation des entreprises est en cours d'établissement et que les critères retenus sont :

- La valeur technique ;
- Le prix (convoyage compris selon la date de livraison des châssis) ;
- Les délais de garantie.

Considérant que la pondération de chaque critère sera fonction de la finalisation du cahier des charges, Considérant que la livraison des véhicules équipés est prévue au premier trimestre 2024 et que leur affectation sera proposée lors d'une prochaine CATSIS,

Considérant que le montant estimatif de l'acquisition des 11 équipements susdits est évalué à 1 670 000 euros TTC.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. APPROUVE

- l'acquisition d'équipements « Engins incendie » au travers d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert selon la procédure de l'appel d'offres ouvert,
- les critères d'analyse des offres tels que définis ci-dessus.

II. PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 21561 « Matériel roulant » et sous l'unité fonctionnelle n°23FOTEAMGTPL(aménagement ou EQPT équipement) et dans le code famille 37.114 « fournitures et équipements divers pour véhicules et engins » conformément à la nomenclature des marchés publics du SDIS de l'Ardèche.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat